

01.10.2009 – 10:30 Uhr

Un chèque contre l'explosion des primes et le gain de 1,2 milliard de francs réalisé avec l'UBS, pour les réduire Les hausses des primes des caisses-maladie aggraveront encore plus la crise

Bern (ots) -

Les hausses des primes communiquées aujourd'hui vont empoisonner la vie des gens et aggraver la crise. Une famille avec un enfant et un(e) jeune adulte devra ainsi payer en moyenne 1193 francs de primes de plus l'an prochain. Le chômage progressant, pour beaucoup, cela posera des problèmes quasiment insolubles. Parallèlement, la perte d'environ 2 milliards de pouvoir d'achat va considérablement renforcer la crise et le chômage. C'est pourquoi la revendication de l'USS est claire : il faut créer un chèque pour contrer l'explosion des primes. La Confédération doit prendre à sa charge ces hausses pour les familles et les bas revenus. Elle doit affecter aux réductions des primes la somme de 1,2 milliard de francs gagnée avec la vente de son emprunt convertible auprès de l'UBS. Le rejet par le Conseil national, lors de la session d'automne, de toute augmentation des fonds destinés aux réductions de primes est un scandale sans pareil. Il prouve que la majorité bourgeoise des Chambres, qui adopte des cadeaux fiscaux pour les nanti(e)s, ne veut tout simplement rien faire contre la crise, alors que ses victimes s'accumulent. Les syndicats ont spontanément manifesté aujourd'hui devant le Département fédéral de l'intérieur pour protester contre cette politique arrogante et socialement insensible. Leur revendication est simple : que le Conseil des États corrige le tir. Il faut s'occuper sérieusement du but social des réductions de primes. Celui qui avait été fixé lors de l'introduction de la loi sur l'assurance-maladie était que la charge représentée par les primes ne dépasse pas, dans toute la Suisse, 8 % du revenu imposable. Il doit une fois pour toutes être appliqué, la réduction des primes étant un correctif aux actuelles primes individuelles antisociales. L'Union syndicale suisse exige aussi la mise en place dans tout le pays de réseaux de soins intégrés (managed care). Le modèle de l'« interlocuteur/interlocutrice personnel de santé » introduit par les syndicats et les associations professionnelles dans les débats de la commission parlementaire indique la voie à suivre ici, contrairement aux mesures de managed care décidées par le Conseil des États, car elles favoriseront la sélection des bons risques et renforceront le pouvoir des caisses. IL s'agit donc de les corriger.

Contact:

UNION SYNDICALE SUISSE

Christina Werder (079 341 90 01), secrétaire centrale en charge de ce dossier, et Daniel Lampart (079 205 69 11), économiste en chef de l'USS, se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100590902> abgerufen werden.